

Le 1^{er} août 2023

Objet : Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec – Maximiser la contribution potentielle des appareils de chauffage à combustibles solides lors de pointe de demande d'électricité

L'Association des professionnels du chauffage (APC) est heureuse de prendre part à la consultation que mène actuellement le gouvernement du Québec sur l'encadrement et le développement des énergies propres. Elle souhaite ainsi contribuer, humblement mais avec pertinence, à l'atteinte de l'important projet collectif que représentent la transition énergétique et la décarbonation de l'économie québécoise. Nous avons la conviction profonde que le chauffage d'appoint représente une source d'énergie qui aurait tout intérêt à être davantage mise à profit dans le contexte des événements de pointe de consommation d'électricité qui représentent déjà un défi pour Hydro-Québec et qui pourrait s'intensifier au cours des prochaines années.

Aujourd'hui, les progrès technologiques conjugués à un cadre législatif et réglementaire strict permettent aux Québécois de se chauffer au bois sans créer d'impact négatif sur la qualité de l'air et l'environnement. Des conditions optimales sont donc réunies pour tirer pleinement profit du chauffage d'appoint dans le contexte de la transition énergétique au Québec.

L'APC, la voix des professionnels du chauffage d'appoint

Depuis 1983, l'APC a pour mission de promouvoir, servir, protéger et représenter l'industrie du chauffage d'appoint auprès des diverses instances gouvernementales et réglementaires, en plus de servir de centre d'informations aux consommateurs. Ses 230 membres et partenaires répartis sur tout le territoire du Québec contribuent à la reconnaissance de son expertise dans le domaine.

L'APC participe également à l'élaboration et à la rédaction des systèmes de normes de sécurité et des codes d'installation qui régissent l'appareillage à l'échelle canadienne.

Au cours des dernières années, l'APC a été particulièrement active dans le cadre de multiples réflexions des autorités québécoises, régionales et municipales entourant l'encadrement du chauffage au bois. Au gré de ces échanges, l'APC a su démontrer une capacité à contribuer positivement à une prise de décisions éclairée en mettant son expertise au service des décideurs.

Les appareils de chauffage au bois certifiés : une nouvelle génération qui change la donne

Tandis que les anciens appareils non certifiés pouvaient émettre jusqu'à 100 grammes de particules fines par heure, les innovations technologiques menées par notre industrie ont fait du chauffage au bois une source d'énergie performante et écoénergétique.

D'un point de vue législatif, le Québec s'est doté d'un encadrement fort rigoureux. En effet, depuis 2009, tous les appareils mis en vente doivent détenir une certification de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) ou de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Plus encore, un seuil

maximal d'émission a été fixé à 4,5 g/h en 2015, puis abaissé à 2,5 g/h en 2020, ce qui représente une réduction des émissions d'au moins 95 % par rapport aux appareils non certifiés d'ancienne génération.

De nombreuses municipalités ont également mis en place des réglementations resserrant l'utilisant ou favorisant carrément le remplacement des appareils d'ancienne génération par des appareils certifiés. L'APC a fièrement contribué à plusieurs de ces réflexions.

Aujourd'hui, les progrès technologiques conjugués à un cadre législatif et réglementaire strict permettent aux Québécois de se chauffer au bois sans créer d'impact négatif sur la qualité de l'air et l'environnement. C'est dans ce contexte que l'on peut affirmer que des conditions optimales sont réunies pour tirer pleinement profit du chauffage d'appoint au Québec.

L'équilibre offre-demande et les pointes de demande d'électricité

L'APC et ses membres sont particulièrement interpellés par le premier axe de la consultation, soit celui de l'équilibre offre-demande.

Le gouvernement du Québec a affirmé et réitéré sans relâche son ambition de soutenir, voire d'accélérer la transition énergétique. Or, cette ambition cumulée à la poursuite du développement de l'économie québécoise est susceptible d'accroître la demande en énergie renouvelable. Mais bien que le Québec jouisse d'une situation énergétique enviable grâce aux nombreux ouvrages hydroélectriques bâtis par des pionniers, l'offre n'est pas illimitée. Nous faisons donc face à des défis collectifs bien réels.

Les épisodes de pointes de demande d'électricité

Les défis énergétiques ne se conjuguent pas qu'au futur. Ils sont d'ores et déjà d'actualité.

En effet, au cours des derniers hivers, des pointes de demande d'électricité ont atteint des sommets impressionnants. En février 2022, la consommation d'électricité fracassait un record vieux de seulement 10 ans, atteignant une pointe de plus de 40 500 mégawatts (MW) pour répondre à la demande des clients d'Hydro-Québec. Et seulement une année plus tard, en février 2023, cette pointe de consommation historique était à nouveau franchie, la société d'État enregistrant plus de 42 700 MW de demande d'électricité.

Comme décrit par Hydro-Québec, une pointe de demande d'électricité représente un « moment précis (...) où le réseau d'Hydro-Québec est fortement sollicité. Au Québec, une forte demande d'électricité se produit en hiver au moment où les besoins de chauffage sont plus importants : le chauffage à lui seul représente plus de 50 % de la consommation électrique d'un ménage »¹, un pourcentage pouvant même atteindre les 80 %.

Comme le précise la société d'État, avec nos rigoureux hivers québécois, des pointes de consommation d'électricité s'observent lors de moments bien précis :

- Lorsque la température est inférieure à -25°C et/ou que le froid persiste pendant plusieurs jours;
- Pendant deux périodes de la journée : le matin, entre 6 h et 9 h et en fin de journée entre 16 h et 20 h;

¹ Hydro-Québec, [Démystifier la pointe de demande d'électricité](#)

- Lorsque survient une combinaison de tous ces facteurs, créant ainsi une pointe exceptionnelle avec une consommation d'électricité record.

C'est à ces moments bien précis que l'effet combiné des besoins traditionnels, de l'électrification de secteurs d'activités et de la poursuite du développement de l'économie québécoise représente un défi supplémentaire.

Des programmes déployés par Hydro-Québec pour mitiger les pointes

Afin de relever ce défi, des programmes volontaires ont été mis en place par Hydro-Québec pour que les consommateurs puissent contribuer à réduire l'intensité des événements de pointe. L'objectif : maximiser leurs économies d'énergie, quand ça compte.

C'est notamment le cas du [tarif Flex D](#) : un tarif dynamique permettant d'économiser en hiver. Le consommateur profite d'un prix moins élevé que celui du tarif de base, sauf pendant les événements de pointe, où le prix est plus élevé. Des outils sont offerts aux clients pour favoriser l'adoption de comportements plus économes d'un point de vue énergétique.

Dans la même perspective, Hydro-Québec offre également le « [crédit hivernal](#) » : une option de tarification dynamique sans risque pour le consommateur puisque la facture peut seulement diminuer. Cette option s'ajoute au tarif D (tarif de base) et permet de recevoir un crédit en réduisant sa consommation d'électricité pendant les événements de pointe. La veille d'un événement de pointe, un avis est transmis par courriel et notification, selon le désir de l'abonné.

Le chauffage d'appoint parmi les options reconnues par Hydro-Québec

Évidemment, puisque le chauffage représente à lui seul plus de 50 % de la consommation électrique d'un ménage, voire jusqu'à 80% en période de pointe hivernale, les consommateurs sont encouragés à poser des gestes pouvant avoir une incidence sur cet aspect central. Un des conseils d'Hydro-Québec porte spécifiquement sur l'utilisation du chauffage d'appoint : « Vous pouvez utiliser vos équipements de chauffage d'appoint au combustible pendant les événements de pointe pour maintenir votre confort, tout en réduisant votre consommation d'électricité. »²

Maximiser la contribution potentielle des appareils de chauffage au bois lors d'événements de pointe de demande d'électricité : le réseau de l'APC au service d'un meilleur équilibre offre-demande

Bien que le chauffage d'appoint soit reconnu par Hydro-Québec comme un des outils pouvant être mis à profit lors d'événements de pointe, l'APC est convaincu qu'il pourrait avoir un impact plus substantiel à cet égard.

Soucieux d'inscrire sa réflexion dans la perspective de la consultation, c'est à travers deux questions posées dans l'axe 1 qu'elle entend étayer davantage son point de vue.

² <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/tarifs/tarif-flex-d-conseils.html>

Axe 1, question 1 :

Une plus grande flexibilité et une meilleure ouverture à l'égard d'un plus grand nombre de moyens de répondre à la demande, tant pour le réseau de transport que pour l'approvisionnement, sont-elles des avenues à explorer?

Notre réponse à cette question est on ne peut plus claire : oui!

Une meilleure ouverture à l'égard d'un plus grand nombre de moyens pour, notamment, mitiger les pointes de demande d'électricité est nécessaire. Or, l'APC est persuadée qu'un recours accru aux appareils de chauffage au bois lors de grands froids hivernaux est non seulement souhaitable, mais qu'il s'agit d'une évidence dont on ne devrait se priver.

Au Québec, de nombreux ménages se sont dotés d'appareils de chauffage à combustible solide certifiés. Amoureux de ce chauffage d'appoint, des citoyens ont investi dans des appareils qu'ils utilisent naturellement lors de grands froids. Tout ce potentiel énergétique, et particulièrement de chauffage, représente une opportunité dont on ne devrait pas se priver. Nous avons même avantage, collectivement, à maximiser ce potentiel.

Comment y arriver? Par la mobilisation des acteurs sur le terrain qui sont en contact avec les propriétaires de ces appareils pour les inciter, par exemple, à recourir aux outils de communication développés par Hydro-Québec, ou à tous autres outils reconnus par les autorités. En étant mieux informés de l'imminence d'événements de pointe, sensibilisés à l'impact de leur contribution et conscients des économies potentielles qu'ils peuvent réaliser à travers les programmes déployés par Hydro-Québec, les propriétaires d'appareils certifiés pourraient optimiser la gestion des pointes de consommation d'électricité.

Lorsque l'on parle d'acteurs sur le terrain, mentionnons que l'APC réunit environ 200 membres à la grandeur du Québec, répartis sous diverses catégories de professionnels :

- Distributeurs;
- Détaillants;
- Entretien;
- Installateurs;
- Manufacturiers;
- Ramoneurs.

Tous ces professionnels du chauffage d'appoint sont en contact avec les actuels et futurs propriétaires d'appareils certifiés. Ils représentent ainsi un immense potentiel de diffusion d'information et de mobilisation des consommateurs afin de contribuer à l'effort collectif ayant pour objectif de réduire notre consommation d'électricité pendant les événements de pointe.

C'est tout ce réseau de professionnels que réunit et représente l'APC qui vous assure non seulement de sa disponibilité, mais aussi de sa volonté pour accompagner les consommateurs québécois comme il se doit. Il se ferait par exemple un honneur de relayer et de distribuer des outils de communication prévus à cette fin.

Axe 1, question 3 :

Étant donné les préoccupations inhérentes à une plus grande électrification, comment pouvons-nous solutionner les enjeux relatifs à la sécurité et à la fiabilité énergétiques?

De l'avis de l'APC, une des façons d'accroître la sécurité de l'approvisionnement en énergie pendant les événements de pointe consiste à mobiliser tous les acteurs pouvant y contribuer. À cet effet, encore une fois, l'APC invite les autorités québécoises à recourir davantage à son réseau de professionnels et d'acteurs sur le terrain afin de mobiliser les propriétaires d'appareils de combustibles solides certifiés à les utiliser lors des pointes.

Évidemment, on ne saurait passer sous le silence que ces appareils de chauffage d'appoint représentent, en plus, une alternative en cas de pannes d'électricité. Bien que le réseau québécois soit robuste, personne n'est à l'abri de défaillance comme celle à laquelle de nombreux Québécois ont dû faire face pendant la plus récente période des Fêtes. Bien qu'ils ne génèrent pas d'électricité, les appareils certifiés de chauffage au bois sont une source de chauffage qui change complètement la situation lors de périodes de grands froids hivernaux sans électricité.

**

En conclusion, l'APC tient à réitérer la motivation du réseau de professionnels de chauffage d'appoint qu'elle représente afin d'agir comme courroie de transmission des outils de communication développés par les autorités gouvernementales. Leurs interactions avec les propriétaires d'appareils de chauffage au bois certifiés, par exemple, en fait d'importants agents de mobilisation potentiels dont il serait fou de se priver afin de mitiger les événements de pointe de demande d'électricité.

Qui plus est, les progrès technologiques conjugués à un cadre législatif et réglementaire strict permettent aux Québécois de se chauffer au bois sans impacter négativement la qualité de l'air et l'environnement. Des conditions optimales sont donc réunies pour tirer pleinement profit du chauffage d'appoint dans le contexte où se cumulent les effets des besoins traditionnels, de l'électrification de secteurs d'activités et de la poursuite du développement de l'économie québécoise.

L'APC tend donc la main aux autorités québécoises afin de contribuer à relever le défi collectif que représente la réduction de la consommation d'électricité pendant les événements de pointe.